



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE,
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014



La santé des femmes

Séance d'information technique

Jeudi 18 septembre 2014, 13 heures



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'
Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-quatrième session

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014

EUR/RC64/TD/5

3 septembre 2014

ORIGINAL : ANGLAIS

**Séance d'information technique, jeudi 18 septembre 2014
13 heures**

La santé des femmes

Septembre 2015 marquera le 20^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, Chine) et de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing*, document approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en sa cinquantième session (résolution A/RES/50/203). Ce texte est la politique-cadre la plus complète au niveau mondial en vue d'atteindre les objectifs de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix. Depuis 1995, un grand nombre de stratégies internationales de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, ont joué un rôle important en concentrant les efforts en vue de garantir l'égalité entre les sexes ainsi que la santé et les droits des femmes, et en mettant en évidence les ressources nécessaires à cette fin. Même si des améliorations notables se sont produites en Europe en ce qui concerne l'accès des femmes aux soins de santé, à l'enseignement et à la formation, il reste des inégalités en matière de travail et d'emploi. Les femmes gagnent moins que les hommes, constituent la majorité des chômeurs, touchent des pensions de retraite moins élevées, occupent davantage d'emplois à temps partiel et détiennent moins de positions de haut rang dans les milieux d'affaires et le secteur public. Ces facteurs influent directement sur la santé.

Si les femmes de la Région européenne vivent généralement plus longtemps que les hommes, leur qualité de vie et de bien-être n'est souvent pas satisfaisante. D'énormes inégalités existent d'un État membre à l'autre et au sein des pays en ce qui concerne la santé des femmes, et ces dernières subissent des taux élevés de perte d'années de vie en bonne santé.

Si la prévalence de certaines maladies est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et souligne clairement la nécessité de prendre en compte la santé des femmes à toutes les étapes de leur vie, cette séance d'information technique portera principalement sur les aspects suivants :

- amélioration de la santé sexuelle et génésique ;
- prévention de la violence contre les femmes et les filles.

La santé maternelle s'est améliorée dans la Région européenne, ce qui s'est traduit par une réduction triple de la mortalité maternelle par rapport à 1990. Cependant, les inégalités persistent et l'écart entre les pays à cet égard se situe dans une fourchette de 1 à plus de 40. Il n'est guère possible d'améliorer davantage la santé maternelle et le bien-être des femmes sans l'adoption d'approches globales impliquant d'autres secteurs que le ministère de la Santé, tels que l'éducation (promotion de la santé et éducation sexuelle), l'emploi, les finances, l'environnement, les secteurs social et juridique, etc.

Il existe également des inégalités au sein des pays. Récemment, une étude multicentrique menée sur les personnes vivant avec le VIH dans 13 pays de l'Union européenne a permis de conclure que la proportion de femmes ayant un besoin non satisfait en matière de planification familiale

est beaucoup plus élevée chez celles vivant avec le VIH que dans la population générale (28 et 10 %, respectivement).

Dans certains États membres de la Région européenne, l'éducation à la santé sexuelle et génésique ne figure pas dans les programmes scolaires. En outre, le taux de prévalence des méthodes modernes de contraception de plusieurs pays de la Région est au-dessous de la moyenne des pays les moins développés dans le monde¹.

Les indicateurs de la mortalité et de la prévalence ne permettent pas de mesurer tous les aspects de la santé sexuelle et génésique. Cette situation a entraîné une baisse de la reconnaissance du rôle de la santé sexuelle dans l'épanouissement et le bien-être de la personne humaine. La notion de sexualité humaine est au centre de la définition de la santé sexuelle et est étayée par les concepts d'autonomie et de bien-être ainsi que par le respect, la promotion et la protection des droits de la personne.

La notion de sexualité fait souvent défaut dans les débats engagés à ce sujet ainsi que dans les politiques et programmes axés sur la santé sexuelle et génésique. La prise en compte d'une conception générale de la santé sexuelle permettra non seulement de promouvoir, de protéger et de faire respecter les droits, mais peut aussi améliorer les résultats sanitaires.

Un quart des femmes (25,4 %) de la Région européenne de l'OMS ont subi les violences physiques et/ou sexuelles d'un partenaire intime. La prévalence de ce type de violence est plus élevée dans les pays à revenus faible et intermédiaire (25 %) que dans les pays à revenu élevé (19 %). Ces chiffres indiquent qu'environ 49 millions de femmes en âge de procréer ont subi une telle violence dans la Région. Cette problématique a fait l'objet d'un regain d'attention politique après l'adoption par les États membres de la résolution WHA67.15 intitulée *Renforcer le rôle du système de santé pour traiter le problème de la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants* lors de la Soixante-septième Assemblée mondiale de la santé de mai 2014.

Les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel en assurant le leadership, en réunissant les parties, en définissant le programme politique et en trouvant les ressources pour améliorer la santé des femmes. S'appuyant sur le cadre politique pour la santé en Europe, Santé 2020, la Région européenne intègre un élément d'équité dans ses travaux, renforçant les principes de non-discrimination, d'égalité et de participation, pour veiller à ce que toutes les femmes et tous les enfants aient la possibilité de concrétiser leurs ambitions et ne soient pas freiné par leur sexe.

Questions à débattre

- Pourquoi les problèmes de santé sexuelle et génésique et la violence contre les femmes restent-ils des défis pour la santé des femmes en Europe ?
- Comment les normes, rôles et interventions sexospécifiques des différents secteurs exercent-ils un impact négatif et disproportionné sur ces défis ?
- Quels sont les processus actuellement en cours au sein de l'OMS pour relever ces défis, et quelles actions ont été prises par les États membres ?
- Dans le cadre de la mise en œuvre de Santé 2020, quelles futures orientations stratégiques peuvent être envisagées pour améliorer la santé des femmes de la Région européenne de l'OMS ?

= = =

¹ État de la population mondiale 2012. Oui au choix, non au hasard : planification familiale, droits de la personne et développement. New York : Fonds des Nations Unies pour la population ; 2012.